



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉCOLE DE L'AIR
& DE L'ESPACE**

SALON-DE-PROVENCE

**Conseil d'administration
séance du 25 novembre 2021**

**Délibération n° 2021-11.20 relative à la cartographie des risques et au plan d'action
de l'École de l'air et de l'espace**

*Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace
(notamment son article R. 3411-131),*

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve le dispositif de maîtrise des risques de l'École de l'air et de l'espace présenté :

- ✓ cartographie des risques,
- ✓ plan d'action.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24

Contre : 0

Absentions : 0

Absent : 0

Le Président du conseil d'administration,